

LANFAINS – RUE DE LA PORTE FRABOULET (n°0991) – CONSTRUCTION DE 4 PAVILLONS ACQUISITION FONCIERE

DELIBERATION BCA 2024 M09 77
Bureau du Conseil d'Administration du 3 septembre 2024

Membres délibérants présents :

Mme ROUTIER Gaëlle, Mme Sylvie GUIGNARD, Mme Martine HUBERT, Mme Nadège LANGLAIS, Mme Chantal NACIRI, Mr Jean-Claude DAUPHIN, Mr Paul LE BIHAN

Membre excusé ayant donné pouvoir :

Mr Paul LE BIHAN donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Assistaient à la séance :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général
Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier
Mr François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Anne GIRAUD, Directrice des Ressources Interne
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation

Vu la délibération CA n°2022/M01/12 du CA du 7 janvier 2022 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau

Vu l'avis du CEI du 24/06/2024, validant le plan de financement et la poursuite du projet,

Vu l'avis favorable du CEI du 31/07/2024

CONTEXTE

Terres d'Armor Habitat envisage l'acquisition, pour la construction de quatre pavillons, dans la Rue de la Porte Fraboulet à LANFAINS, les parcelles cadastrées Section C n°1352 et n°1197, d'une contenance de totale de 1619 m².

PROBLEMATIQUE

Ces parcelles viabilisées sont cédées par la Commune de LANFAINS pour la somme globale et forfaitaire de 20 000 €, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2023.

Conformément à l'article L 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la consultation du Pôle d'évaluation domaniale préalablement aux acquisitions ou cessions immobilières des Organismes d'Habitations à Loyer Modéré, les biens susceptibles d'être vendus ont été estimés à 43 000 €.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition, auprès de la Commune de LANFAINS, des parcelles sises Rue de la Porte Fraboulet à LANFAINS et cadastrées Section C n°1352 et n°1197, d'une contenance de totale de 1619 m², pour la somme globale et forfaitaire de 20 000 €,
 - D'autoriser Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
 - D'autoriser Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.
-

Le Bureau , Après en avoir délibéré

- Accepte l'acquisition, auprès de la Commune de LANFAINS, des parcelles sises Rue de la Porte Fraboulet à LANFAINS et cadastrées Section C n°1352 et n°1197, d'une contenance de totale de 1619 m², pour la somme globale et forfaitaire de 20 000 €,
- Autorise Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Autorise Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

Vote à l'unanimité



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

